

L'ESENESR SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX : CHARTE DE L'USAGER

L'opportunité de valoriser son activité à - et avec - l'ESENESR.

La présente charte s'applique **24 heures sur 24**, sur **tous les réseaux sociaux** utilisés par l'utilisateur, dès lors qu'il y mentionne/utilise le terme "ESENESR" ou qu'il interagit avec les comptes de l'ESENESR.

L'ESENESR répond, si elle le juge opportun, aux sollicitations de l'utilisateur qui interagit avec elle sur les réseaux sociaux.

LinkedIn
ESENESR 

Twitter
@ESENESR 



communications de l'ESENESR

L'ESENESR se positionne comme un **point de référence** sur les sujets liés à la formation des personnels d'encadrement de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, et ceux de l'interministériel. Sur les réseaux sociaux elle :

- transmet des informations relatives à **son actualité et à son activité** ;
- transmet l'**actualité de l'éducation et de l'ESR** ;
- **relaie l'information** publiée par ses partenaires, dans le champ de la formation et de l'éducation ;
- transmet des **informations logistiques** relatives aux présentiels ;
- informe sur les **ressources qu'elle produit** (site) ou qu'elle met à disposition des stagiaires (CDR).



interagir avec l'ESENESR

L'utilisateur est invité à :

- **utiliser les thématiques** (hashtags sur Twitter, sujet de l'article sur LinkedIn) mises en place par l'ESENESR et à **favoriser les échanges**, l'information et la réflexion sur les sujets d'éducation ;
- réagir ou interagir avec les publications de l'ESENESR dès lors qu'il **respecte les conditions de bons usages** des réseaux sociaux (voir ci-après).



bien communiquer

Les **propos de l'utilisateur** et son ton se font en **respect** de l'école et des personnes ou comptes avec qui il interagit :

- le **français employé** est de qualité ;
- le **ton est bienveillant**, aimable et **favorise l'expression** des points de vue dans le respect des utilisateurs ;
- l'utilisateur se rappelle que tout propos qu'il engage **doit pouvoir être tenu en public** ;
- les propos de l'utilisateur restent **professionnels** ;
- l'utilisateur veille à **ne pas aborder sa vie privée** ou celle d'autrui ;
- l'humour est apprécié.



respecter les droits d'autrui

L'utilisateur veille à **respecter les règles de publication de pièces jointes** à ses messages, ou de partage des publications d'autrui :

- il respecte les droits d'auteurs et la propriété intellectuelle d'autrui, **en citant ses sources** ;
- il **respecte le droit à l'image** et ne publie pas de photos de personnes n'en ayant pas donné l'autorisation.

Cas particulier des ressources produites par l'ESENESR :

l'utilisateur qui souhaite les partager sait qu'elle sont sous contrat Creative Commons (droit de paternité, pas de modification et pas d'utilisation commerciale). Librement utilisables, l'utilisateur doit cependant les partager en mentionnant le nom de l'ESENESR.



connaître les limites

L'ESENESR **ne cautionnera**, adressé à ses comptes et/ou en commentaire de ses publications, ou associé à son nom :

- **aucun propos discriminatoire** ou invitant à la haine ;
- **aucun propos orienté** politiquement, ni de nature syndicale, ni de propagande ;
- **aucun message à caractère commercial**.

Toute publication émanant directement des comptes officiels de l'ESENESR **certifie la véracité de leur contenu**.

Toute mention et/ou publication relative à l'ESENESR sur un autre compte que les comptes officiels de l'école **n'engage que leur auteur et aucunement l'ESENESR**.

En cas de non respect de cette charte, l'ESENESR se réserve un droit :

- de modération ;
- de désabonnement ou blocage du compte concerné ;
- et en extrême recours, de poursuites pénales.